



Le Hamô

GRAND-CHAMP

**Terrains 100 % viabilisés
Libres de constructeur**

A la charge de l'Acquéreur :

- Acompte : 5 % du prix du terrain
- Frais notariés : environ 8%
- Divers : 550 € (500 € pour provision dégradation + 50 € de 1ère cotisation pour l'A.S.L.)
- **Etat des lieux et implantation de la construction par le géomètre : € TTC A DEFINIR**
- Taxe d'Aménagement et Participation à l'Assainissement Collectif